



Syndicat mixte  
pour l'aménagement et la gestion  
du Parc naturel régional  
de la Forêt d'Orient  
Maison du Parc  
10220 PINEY

**OBJET : Soutien  
aux actions de  
l'Association pour  
la Sauvegarde du  
Patrimoine Rural et  
Artisanal**

**DATE DE LA  
CONVOCAION  
19 avril 2023  
DATE D'AFFICHAGE  
19 avril 2023**

**NOMBRE DE DELEGUES  
Afférents au Bureau : 18  
En exercice : 18  
Présents : 7  
Votants : 7  
+ 3 pouvoirs**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou  
notification  
du

## Extrait des délibérations du Bureau syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai à 14 h 00 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc – 10220 Piney sous la présidence de Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendeuve-sur-Barse

### ETAIENT PRESENTS

Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendeuve-sur-Barse avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et de Mme Claude HOMEHR  
M. Olivier JACQUINET, Conseiller départemental  
M. Hervé CHAMBON, Maire de Hampigny  
M. Alain CHENET, Conseiller municipal de Vendeuve-sur-Barse  
M. Christian DENORMANDIE, Maire de Piney  
Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse  
M. Patrick DYON, Maire de Rouilly-Sacey avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD

Depuis 1983, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Rural et Artisanal préserve et promeut le patrimoine rural et artisanal au sein de l'écomusée. A travers des visites, expositions et manifestations, l'association fait découvrir des objets du quotidien, savoir et savoir-faire artisanaux.

Cette année, l'association souhaite notamment terminer la restauration d'une salle d'exposition des véhicules hippomobiles.

Afin de soutenir le développement touristique et culturel du territoire, il est proposé d'attribuer une subvention à l'ASPRA de 2 000 € pour son fonctionnement général.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- approuver la proposition ci-dessus,
- autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

MARIELLE CHEVALLIER  
2023.05.11 08:53:41 +0200  
Ref:20230509\_154001\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président